



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation dégradée du parc immobilier de la gendarmerie

Question orale n° 109

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation dégradée du parc immobilier de la gendarmerie. Cette situation dépasse les simples conditions de travail puisque les militaires de la gendarmerie nationale sont soumis à une obligation de logement en caserne, le cas échéant avec leurs familles. La vétusté des locaux de gendarmerie entraîne plusieurs séries de problèmes : conditions de travail dégradées, conditions d'accueil du public (plaignants et prévenus) dégradées et enfin, conditions de vie des gendarmes et de leurs familles dégradées. Cette situation manifeste sur l'ensemble du territoire est particulièrement patente dans le département du Finistère. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 109

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)